

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL N° 40/2026

Objet : Projet de mise à disposition du local commercial vacant Rue de la Vallée

L'an deux mil vingt-six le 25 juin à 18 heures, le conseil municipal de la commune de Clérieux régulièrement convoqué par le Maire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur WOZNIAK Jean-Marie, Maire.

Présents : Mrs, Mmes WOZNIAK Jean-Marie – LE GAC Mathieu – CHAMPELET Anthony- CAMU Géraldine- BRAVO Bérenger- VAN DE VELDE Jean-Pierre- COMMANDEUR Michelle- MANEVAL Nathalie- PAYEN Pascal- GONCALVES David- CHARRIER Jonathan—FOUYAT Camille- COMBRISSEON Jean-Luc -BABILLON Agnès- MONDON Christophe- BRET Marie-Carmen

Excusés : ROBIN Christelle, PROTEAU Cécile, CAMU Laurie

Procurations : ROBIN Christelle à WOZNIAK Jean-Marie, CAMU Laurie à CAMU Géraldine, PROTEAU Cécile à MANEVAL Nathalie
Mathieu Le Gac a été élu secrétaire de séance.

Dans l'objectif de renforcer le développement économique de la commune, il est proposé la mise à disposition du local commercial vacant situé Rue de la Vallée parcelle 69 D aux conditions définies comme suit :

- ➔ Il est proposé d'offrir la possibilité aux commerçants, artisans, créateurs, artistes, associations, de mettre à la disposition ce local commercial sous la forme d' une boutique éphémère ;
- ➔ La boutique éphémère pourra être louée :

pour une durée de 4 jours, du vendredi au lundi ;
pour une durée comprise entre 1 et 4 semaines consécutives.

Les locations hebdomadaires se déroulant du lundi au lundi.

- ➔ Horaires d'ouverture : La boutique doit être ouverte au minimum entre 8 h 00 et 19 h 00, avec possibilité de pause méridienne.
- ➔ Tarifs :

Gratuité pour les manifestations sans recettes pour les associations du vendredi au lundi
50 € TTC pour les manifestations lucratives des associations du vendredi au lundi
100 € TTC pour les commerçants, artisans, créateurs et artistes du vendredi au lundi
150 € TTC pour les commerçants, artisans, créateurs et artistes la semaine

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité :

ADOPTE le dispositif tel qu'exposé ci-dessus,

VALIDE les tarifs proposés,

AUTORISE Monsieur le Maire à assurer le suivi juridique, administratif, technique et financier de ce dossier.

Ainsi fait en séance les jours, mois et an susdits par les membres du Conseil Municipal soussignés.

Extrait certifié conforme.

Fait à Clérieux, le 29 juin 2026

Le Maire

Jean-Marie WOZNIAK



Le secrétaire de séance

Mathieu LE GAC